



Certificat Individuel

Utilisation à titre professionnel des
produits phytopharmaceutiques / Renouvellement
Catégorie : Décideur non soumis à agrément

**En
formation continue**

Dates

Voir calendrier

Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00
Soit 7 heures de formation.

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et Tarif

Nous contacter

Intervenants(es) pédagogiques

Marie-Hélène MUSCAT
Sylvain RACAMIER

Campus

**Provence-Ventoux
CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de
résultat sur notre site internet.

Les objectifs pédagogiques

- Utiliser les produits phytosanitaires selon la réglementation en vigueur.
- Respecter les bonnes pratiques d'application.
- Choisir la protection phytosanitaire la mieux adaptée.

Public concerné et modes de financement

Pour les professionnels qui **utilisent des produits sur leur(s) propre(s) site(s)**, ayant des **fonctions d'encadrement** ou impliqués dans le choix et l'achat de produits - exploitant agricole, chef de service en collectivités territoriales, responsable d'un domaine privé ...

Modes de financement : CPF ; OCAPIAT ; VIVEA ; Pôle emploi...

Pré-requis et conditions d'inscription

Maîtrise du français et opérations de base.

Inscription via la plateforme OCAPIAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation.

Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Programme de formation

- Réglementation et sécurité environnementale (2 heures)
- Santé Sécurité Applicateur et espace ouvert au public (2 heures)
- Réduction de l'usage des produits et méthodes alternatives (3 heures)

Modalités pédagogiques

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques, fiches de reconnaissance.

Matériel de traitement, réglage...


Méthodes d'évaluation

Questionnement à l'oral, QCM, Jeu.

Validation de la formation

Une attestation (bordereau de score) pour la délivrance du renouvellement au Certificat Individuel et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.
(Certification au RS n°5655-01/01/2022)

Contact : Marie-Hélène MUSCAT 04 90 60 80 90
marie-hélène.muscat@educagri.fr

 *Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr*

